

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°02/2020 de la séance du
Lundi 22 juin 2020 – à 20h00
En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. John Grandchamp
Présents : 29 membres
Excusés : 3 membres
Mmes/MM. : A. Di Perri Santo, B. Jouvel et A. Wiedmer
Absents : 3 membres
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli, J.-M. Pierlot et V. Schweizer Ronnerström

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2020 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a. Rapport d'activités 2019 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°03/2020)
5. Dépôt de préavis : Néant
6. Rapports des commissions
 - a. Relatif à la gestion et 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°05/2020)
 - b. Relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis N°06/2020)
 - c. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2019 (préavis N°03/2020)
 - d. Relatif au rapport de gestion 2019 (préavis N°04/2020)
7. Nomination du Bureau du Conseil communal
 - a. Présidence et deux vice-présidents
 - b. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
8. Nomination de la commission de gestion et des finances (7 membres)
9. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

M. le Président, J. Grandchamp, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J. Grandchamp, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2020

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

L. Sherif précise qu'en page 8, il y a un accent aigu sur son nom de famille.

F. Jordan indique qu'il y a une faute de frappe dans le discours de la Syndique : « ... retrouver un rythme ... »

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu'il a reçu une réponse dans le cadre du courrier de remerciements adressé à son Altesse pour le don pour le clocheton. Ce dernier, son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ardeshir Zahedi, a envoyé une lettre de remerciements. Il a également donné quelques publications, en anglais et en perse.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que les Conseillers ont reçu une communication écrite. S'ajoutent deux communications de la part de M. Rey Lescure et une de sa part.

A. Rey Lescure revient sur les macarons pour le parcage dans la Commune. Grâce à un travail de « bricolage » du greffe, les macarons sont désormais en format A6 et non plus A5.

A. Rey Lescure indique qu'il y a deux raisons principales à l'augmentation de la participation de la Commune au déficit des VMCV. La première est une gestion discutable des VMCV par des personnes qui ne sont plus en poste actuellement. La seconde provient du prolongement de ligne 201 jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais. Ce dernier point est actuellement en discussion afin de réduire la participation des communes de la Riviera.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, donne quelques informations sur l'avancée du projet de fusion avec la Commune de Montreux. Au début du mois de mars, il y a eu une séance de planification afin d'organiser des cafés participatifs. Il a également été discuté d'un questionnaire qui sera adressé aux deux Conseils communaux. Il y a ensuite eu la situation sanitaire liée au Coronavirus (COVID-19) et les séances n'ont donc pas pu avoir lieu. Le calendrier reprend au mois de septembre 2020. Il n'y a pas de volonté de trainer avec ce projet, mais l'interdiction des réunions a rendu difficile toutes les démarches participatives.

L. Mareda demande si ce sont les Municipalités qui vont organiser ces cafés participatifs ou si cette tâche est déléguée à BDO (bureau en charge de l'étude).

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'ils seront organisés par les professionnels de BDO en collaboration avec les Municipalités de Montreux et de Veytaux.

a) RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (COMMUNICATION N°03/2020)

5. DEPOT DE PREAVIS

Néant.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2019 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN(CIEL) (PREAVIS N°05/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté par 28 voix.

b) RELATIF AUX COMPTES 2019 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°06/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, prie la rapporteure, V. Wicht, de lire les conclusions de son rapport

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté par 28 voix.

c) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2019 (PREAVIS N°03/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

L. Mareda revient sur le compte n°10. Il y a un dépassement du budget de CHF 45'000.- en ce qui les honoraires et vacations de l'exécutif, soit environ 30%. Elle remercie la Municipalité d'avoir renoncé aux jetons pour ses séances. Sans cela, le dépassement serait encore plus important. A titre de rappel, depuis 2012, la part fixe (honoraires) après une augmentation d'environ 14% s'élève chaque année à CHF 91'000.-. De ce fait, la part variable (vacations et frais) se monte en 2019 à CHF 104'524.-. Elle dépasse donc largement la part fixe. Elle demande si la commission de gestion a demandé et obtenu les justificatifs concrets à ce sujet. Comme par exemple une liste des activités et présences de chaque municipal donnant droit aux vacations. Elle suggère, pour plus de lisibilité, comme certaines communes le font, de séparer les honoraires, vacations et frais. Elle indique également que la présence et les activités des élus à l'extérieur qui représentent un revenu pour la Commune (défraiements) fassent parties du compte 10.3001 à la place du compte 11.4361. En effet, selon l'avis de la commission, la situation financière de la Commune ne va pas s'améliorer, bien au contraire. Toute dépense doit être examinée avec attention, y compris le système de rémunération des autorités qui se fera au début de la prochaine législature.

P. Ruch revient sur le compte 21.4011 qui concerne les impôts sur les personnes morales. Il constate que ce poste a largement diminué par rapport aux années précédentes. Le revenu moyen s'élevait à environ CHF 50'000.- ces dernières années (2016 et 2017). Il tombe à moins de CHF 30'000 cette année, et encore en comptant sur une intervention du canton de CHF 14'400.- dans le cadre d'une compensation liée à la réforme sur les impôts des entreprises RIE III. Il pose la question si cette baisse substantielle est un effet direct de l'introduction de la réforme de l'impôt sur les entreprises. Il demande également si cette intervention de l'Etat constitue une aide ponctuelle ou régulière et enfin comment elle est calculée. Plus globalement, Il souhaiterait savoir si le Canton envisage d'autres mesures compensatoires.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que ces CHF 14'400.- résultent de négociations de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) avec le Conseil d'Etat suite à l'introduction de la RIE III. Il s'agit d'une aide ponctuelle, une seule fois. Des négociations sont en cours concernant la facture sociale. Il y a une variation par rapport à l'année passée, mais il n'y a pas de réponse pour l'instant. La situation s'est encore complexifiée avec le Coronavirus. Il est très difficile de faire un budget Elle n'a pas d'autres informations pour l'instant. Les Communes vaudoises ont obtenu une aide de 50 millions de francs à répartir entre elles en fonction du nombre d'habitants et le montant de la dette.

P. Ruch revient sur le compte 32.4360 concernant les domaines et bâtiments. Il demande si la subvention « stabilisation falaise » correspond bien aux travaux de renforcement de la falaise du fort de Chillon qui avaient été menés il y a quelques années en arrière et dont on attendait les derniers remboursements par retour des subventions annoncées à l'époque.

I. Rinaldi répond que cela s'est fait après un certain temps. A la suite de l'éboulement de la falaise de Chillon, la Commune avait avancé le montant pour les travaux. La subvention est finalement arrivée. Le dossier est donc clos.

P. Ruch revient sur le compte 43.4517 s'agissant du réaménagement de la RC780. Il constate que le coût est moindre que celui préavisé. Il demande si la subvention de l'Etat va baisser d'autant.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que oui. La Commune envoie les factures modifiées et la subvention se fait en fonction des factures.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu'il sera procédé au vote du préavis au point 6d) ci-dessous.

d) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2019 (PREAVIS N°04/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, indique que le rapport a déjà été lu par le rapporteur, P. Mason, au point 6c) ci-dessus.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

S. Teklits indique qu'en page 2, il est fait référence au préavis No2/2012. Il demande ce que cela concerne.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'il s'agit du préavis No2 du début de la législature.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Avec trois abstentions, le préavis est accepté par 26 voix.

7. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) PRESIDENCE ET DEUX VICE-PRESIDENTS

Présidence :

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Pascal Ruch est candidat.

M. Pezzuti présente Pascal Ruch :

« Né en 1968, Pascal Ruch a grandi à Lausanne où il a effectué l'ensemble de sa scolarité et de ses études. Après une maturité classique, il a suivi des études de théologie à l'Université de Lausanne. Licence en poche, il a poursuivi en s'engageant durant 3 ans comme pasteur stagiaire, puis pasteur auxiliaire au sein de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

Un changement de cap l'a ensuite orienté dans le domaine du travail socio-éducatif, d'abord dans un centre pour requérants d'asile, puis dans une structure pour personnes concernées par des difficultés psychiatriques.

Il est domicilié à Veytaux depuis environ une vingtaine d'années. Son épouse, Hui, l'a rejoint depuis peu. Il apprécie le calme de ce village, la bonne entente en général entre les citoyens et le décor privilégié dans lequel il se situe. Quelques coups de main donnés au cours de l'année aux manifestations de Pro Veytaux lui permettent de répondre à la chance d'habiter dans cet espace et cette entité.

Il est entré au Conseil communal en fin de la législature 2006-2011. Il a été membre de la commission de la CIEHL durant 4 ans et a également fait partie de la commission de gestion et des finances durant 3 ans. Il participe à la commission de naturalisation.

Il déclare : participer au conseil communal me donne l'occasion de découvrir de près les rouages du système démocratique à l'échelon d'une commune, d'approcher toutes sortes de domaines concrets et nécessaires à son bon fonctionnement et bien sûr de pouvoir exprimer une opinion et la confronter dans un cadre qui assure la liberté et la diversité d'expression ».

A. Sandmeyer précise que selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal, s'il y a unanimité de l'assemblée, l'élection peut se faire de manière tacite.

L'assemblée procède par acclamation.

Pascal Ruch est élu Président du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

1^{ère} Vice-Présidence :

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Diana Holland est candidate.

A. Sandmeyer présente Diana Holland :

« Suisse, née en 1946, mariée, mère de 5 enfants et grand-maman. Scolarité bilingue français/allemand.

Sa propension à prendre soin des autres l'amène à s'orienter professionnellement principalement aux soins de la personne. Réhabilitation physique, soins psycho-corporels, systémique familiale, etc. Diana pratique en cabinets privés et au CHUV.

Elle communique en plusieurs langues. Elle a présidé la Fédération Européenne des Femmes Pilotes et représente encore actuellement la Suisse dans le comité d'Europe. Elle collabore avec la FAI (Fédération aéronautique internationale) et l'Association internationale d'aviation 99's.

Au sein du Conseil communal de Veytaux, Diana fait 2 sessions avec la commission de gestion et des finances et siège depuis 4 ans au SIGE.

Avec son époux, ils apprécient de vivre à Veytaux depuis 7 ans et s'occupent de Wings, une association qui vient en aide aux femmes en rupture ou difficultés.

Diana espère mettre à disposition et développer ses compétences au service de la communauté pour le Conseil communal de Veytaux. Pour avoir apprécié à quelques reprises les compétences organisationnelles et relationnelles de Diana, je vous recommande chaleureusement sa nomination à la vice-présidence ».

L'assemblée procède par acclamation.

Diana Holland est élue 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

2^{ème} Vice-Présidence :

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Pascal Mason est candidat.

M. le Président, J. Grandchamp, présente Pascal Mason :

« Bientôt 15 ans que Pascal Mason s'est installé dans notre magnifique commune de Veytaux. Né à Lausanne en 1965 et également d'origine de la région de Venise, il est marié depuis plus de 20 ans, avec deux enfants : Théo 19 ans et Charlotte 7 ans.

Après 20 ans passés dans les assurances, il s'est mis à son compte en créant une société active dans le merchandising.

Il partage par ailleurs son activité avec son épouse, qui a également créé son entreprise il y a plus de 13 ans, active dans le placement de personnel de maison et en structures, sur tout l'arc lémanique.

Il a également fait partie du comité de la Fête au Village qui s'est déroulée en été 2018.

Côté privé, il se passionne pour la musique et les arts culinaires. Et côté sport, il apprécie le football, le ski et le badminton ».

L'assemblée procède par acclamation.

Pascal Mason est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

b) DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS

Scrutateurs :

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Stéphane Teklits et Jérôme De Rham sont candidats.

L'assemblée procède par acclamation.

Stéphane Teklits et Jérôme De Rham sont élus scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

Scrutateurs suppléants :

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Lydie Mareda et Susanne Welle Siegler sont candidates.

L'assemblée procède par acclamation.

Lydie Mareda et Susanne Welle Siegler sont élues scrutatrices suppléantes du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

8. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (7 MEMBRES)

M. le Président, J. Grandchamp, indique sont candidats : M. Pfaff, P. Mason, S. Thélin, B. Jouvel, C. Gademann, O. Gasser et J. Grandchamp.

Il est procédé à l'élection par bulletins de liste :

Bulletins délivrés : 29

Bulletins rentrés : 29

Valables : 29

Blancs : 0

Michael Pfaff obtient 27 voix et est élu.

Pascal Mason obtient 29 voix et est élu.

Stéphane Thélin obtient 28 voix et est élu.

Bernard Jouvel obtient 27 voix et est élu.

Caroline Gademann obtient 28 voix et est élue.

Olivier Gasser obtient 28 voix et est élu.

John Grandchamp obtient 28 voix et est élu.

L'assemblée applaudit.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

P. Ruch indique avoir lu un article de presse sur une affaire au sein du SID (syndicat des pistes du domaine des Rochers-de-Naye). Un de ses membres aurait détourné des fonds. Il demande s'il est possible d'obtenir des informations malgré le droit de réserve de la procédure judiciaire.

I. Rinaldi répond qu'il y a un devoir de discrétion au niveau de la procédure. Le jugement interviendra vraisemblablement le 16 septembre prochain.

T. Künceqli Cagin demande pourquoi il n'y a pas de toit à l'arrêt de bus en direction de Villeneuve.

L. Sherif répond que les toits devraient arrivés. L'idée était de finaliser en fonction du futur ascenseur. Une réponse plus précise sera apportée par Ph. Andler lors de la prochaine séance.

M. le Président, J. Grandchamp, précise que l'on est au terme de l'année 2019-2020. Il souhaite d'excellentes vacances d'été à tout le monde. Il espère que chacun pourra profiter de quelques jours pour passer un bon moment et dans la joie de vivre. Les temps sont lourds et difficiles. La COVID est toujours présente et il faut maintenir les gestes barrière. Il offre à la secrétaire une bouteille de vin pour la remercier de son travail.

L'assemblée applaudit.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, constate également que c'est le terme de cette année politique. Elle précise que cela fait deux fois que John Grandchamp préside le Conseil communal. Elle le remercie pour tout le travail effectué, notamment en cumulant avec Pro Veytaux. Sous sa conduite, le Conseil communal a voté des objets essentiels pour le futur de la Commune (notamment étude de la fusion, bâtiment intergénérationnel et ascenseur, validation de l'organisation pour la prochaine législature). Les gens qui se promènent à Veytaux auront l'heure exacte sur le clocheton. Le Président a vécu une année particulière avec la COVID et elle tient à le remercier d'avoir présidé dans cette configuration particulière. La crise sanitaire a marqué chacun de nous, mais tous ont réussi à faire que le débat démocratique existe. Elle remercie les Conseillers d'avoir permis que le débat démocratique persiste et qu'il n'y ait pas d'interruption comme dans d'autres communes. La vie reprend, peu à peu, mais la crise n'est pas finie. Il faut rester attentif. La Municipalité n'est rien sans les Conseillers. Ce sont eux qui prennent les décisions qui permettent à la Municipalité de travailler. Elle recommande de continuer le travail effectué. Le nouveau Président devra lancer la campagne pour la liste pour le Conseil communal pour la prochaine législature. Elle demande à tous les Conseillers d'essayer de répondre positivement. Elle a cœur de suivre les crédits votés pendant cette législature qui seront effectués lors de la prochaine. A Veytaux, il n'y a pas de partis politiques, mais un engagement pour le bien commun. La communauté revit autour du marché du samedi matin. Elle demande de réfléchir pour continuer à donner pour le bien de notre communauté. Elle souhaite un très bel été à tous et bonne santé.

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu'un apéritif attend les Conseillers dans la cour. Il remercie l'assemblée de l'avoir supporté et clôt la séance, il est 20h57

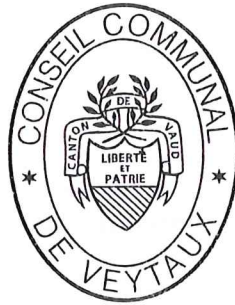
Prochaines séances du Conseil

14 septembre, 26 octobre et 7 décembre 2020

Le Président



J. Grandchamp



La Secrétaire



A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 22 juin 2020